

# CIRCULAIRE N° 78 AUX EMPLOYEURS AFFILIÉS A LA CAISSE ALFA DE L'INDUSTRIE HORLOGÈRE

# **EXERCICE 2025**

Messieurs,

Nouvelle adresse dès le 01.01.2025 Rue de l'Argent 6, Case postale 2501 Bienne Tél. +41 58 353 32 00 Plus d'info sur www.ccih51.ch

Sur la base des décisions prises par l'Assemblée des délégués du 4 décembre 2024 et le Comité de direction, nous vous communiquons les informations suivantes :

## 1. TAUX DE COTISATION GLOBAL

Malgré l'augmentation des coûts liée à la hausse des montants fédéraux des allocations pour enfants et de formation, le taux de cotisation global de 2.45% reste inchangé pour l'exercice 2025. Cependant, la répartition interne est modifiée : 1.55% pour le taux légal et 0.90% pour le taux statutaire. La situation et l'impact sur la couverture des réserves seront réévalués pour 2026.

## 2. CANTONS – SITUATIONS PARTICULIÈRES

Les employeurs des cantons de **Fribourg**, **Genève**, **Jura**, **Lucerne**, **Neuchâtel et Valais** sont informés par une circulaire particulière au sujet des taux spéciaux.

Vous trouverez la liste des taux de cotisation pour l'ensemble des 20 cantons où la Caisse ALFA est active sur le site www.ccih51.ch dans la rubrique "Caisse ALFA"  $\rightarrow$  "Autres".

### 3. ALLOCATIONS FAMILIALES EN 2025

#### 3.1. Allocations statutaires

Les montants statutaires sont augmentés des mêmes montants que les montants fédéraux, soit de de CHF 200 à CHF 215 pour l'allocation pour enfant et de CHF 250 à CHF 268 pour l'allocation de formation (montants fédéraux adoptés par le Conseil fédéral le 29 août 2024).

Allocation pour enfant	nouveau	CHF	215	par mois
Allocation de formation	nouveau	CHF	268	par mois
Allocation complémentaire pour enfant	inchangé	CHF	82.50	par mois
Allocation de naissance/adoption	inchangé	CHF	1'000	

#### 3.2. Cantons – Situations particulières - modifications

Les montants des allocations familiales sont modifiés dans les cantons suivants :

# Canton d'Argovie

Allocation pour enfant	nouveau		215	par mois
Allocation de formation professionnelle	nouveau	CHF	268	par mois

Canton de Bâle-Campagne				
Allocation pour enfant Allocation de formation professionnelle	nouveau nouveau	CHF CHF	215 268	par mois par mois
Canton de Berne				
Allocation pour enfant Allocation de formation professionnelle	nouveau nouveau	CHF CHF	250 310	par mois par mois
Canton de Lucerne				
Allocation pour enfant de 1 à 12 ans Allocation pour enfant de 12 à 16 ans Allocation de formation dès 16 ans Allocation de naissance et d'adoption	nouveau nouveau nouveau nouveau	CHF CHF CHF CHF 1	215 260 268 '075	par mois par mois par mois
<u>Canton de Neuchâtel</u>				
Allocation pour le 1 <sup>er</sup> et 2 <sup>ème</sup> enfant Allocation à partir du 3 <sup>ème</sup> enfant Allocation de formation professionnelle (1 <sup>er</sup> et 2 <sup>ème</sup> enfant) Allocation de formation professionnelle (3 <sup>ème</sup> et suivants) Allocation de naissance/adoption	nouveau nouveau nouveau nouveau inchangé	CHF CHF CHF CHF	240 270 320 350 200	par mois par mois par mois par mois
Canton de Nidwald				
Allocation pour enfant Allocation de formation professionnelle	nouveau nouveau	CHF CHF	258 311	par mois par mois
Canton de St-Gall				
Allocation pour enfant Allocation de formation professionnelle	nouveau nouveau	CHF CHF	245 298	par mois par mois
<u>Canton de Soleure</u>				
Allocation pour enfant Allocation de formation professionnelle	nouveau nouveau	CHF CHF	215 268	par mois par mois
Canton du Valais				
Allocation pour enfant* Allocation de formation professionnelle* Allocation de naissance/adoption Allocation de naissance / adoption multiple *supplément d'allocations à partir du 3ème enfant	nouveau nouveau nouveau nouveau nouveau			par mois par mois par mois
Canton de Vaud				
Allocation pour le 1 <sup>er</sup> et 2 <sup>ème</sup> enfant Allocation à partir du 3 <sup>ème</sup> enfant Allocation de formation professionnelle (1 <sup>er</sup> et 2 <sup>ème</sup> enfant) Allocation de formation professionnelle (3 <sup>ème</sup> et suivants) Allocation de naissance/adoption Allocation de naissance/adoption (multiple)	nouveau nouveau nouveau nouveau nouveau	CHF CHF CHF CHF 1 CHF 3		par mois par mois par mois par mois
Canton du Tessin				
Allocation pour enfant Allocation de formation professionnelle	nouveau nouveau	CHF CHF	215 268	par mois par mois

#### Canton de Zürich

Allocation pour enfant de 0 à 12 ans	nouveau	CHF	215	par mois
Allocation pour enfant dès 12 ans	nouveau	CHF	268	par mois
Allocation de formation professionnelle	nouveau	CHF	268	par mois

Les montants des allocations familiales par canton pour l'année 2025 se trouvent sur le site <a href="https://www.ccih51.ch">www.ccih51.ch</a> dans la rubrique "Caisse ALFA" → "Allocations familiales".

# 4. TAUX DE COTISATION POUR LES INDÉPENDANTS

Les taux de cotisation et les prestations en vigueur dès 2025 pour les trois cantons dans lesquels notre caisse compte des affiliés de condition indépendante sont :

<u>Cantons</u>	Taux de cotisation	Allocation pour enfant CHF	Allocation de formation CHF	Allocation de naissance/adoption CHF
Berne	1.55%	250	310	0
Neuchâtel	1.80%	240/270*	320/350*	1'200
Soleure	1.55%	215	268	0

<sup>\*</sup> dès le 3<sup>ème</sup> enfant

Les cotisations des indépendants sont calculées en pour cent du revenu soumis à cotisations dans l'AVS. Il n'y a pas de barème dégressif des cotisations et elles sont plafonnées au montant maximal du gain assuré dans l'assurance-accidents obligatoire soit CHF 148'200 dès le 1<sup>er</sup> janvier 2016.

## 5. <u>INTERNET</u>

Notre site Internet est à votre disposition : <u>www.ccih51.ch</u>. Vous y trouverez des informations utiles sur la caisse de compensation. Vous pourrez également télécharger bon nombre de documents transactionnels (formulaires fédéraux et propres à la caisse mémentos, etc.).

D'avance, nous vous remercions de l'attention que vous porterez à la présente et vous prions d'agréer, Mesdames, Messieurs, nos salutations distinguées.

CAISSE DE COMPENSATION POUR ALLOCATIONS FAMILIALES DE L'INDUSTRIE HORLOGERE